

SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE

**L'ÉTAT CHIFFRE LES COÛTS,
LA CGT EXIGE LES MOYENS !**

fédération
des services
publics

la
cgt

Le décret n° 2026-769 du 11 août 2026 prévoit la réalisation d'une étude nationale sur les coûts de l'activité d'aide et d'accompagnement des Services Autonomie à Domicile (SAD). Pour la Fédération CGT des Services Publics, cette étude vient surtout confirmer une évidence que nous portons depuis des années : on ne peut pas répondre aux besoins croissants de la population, assurer un accompagnement de qualité et maintenir les personnes à domicile sans personnels en nombre suffisant, sans reconnaissance des métiers et sans financements publics à la hauteur !

DES COÛTS... MAIS SURTOUT DES BESOINS HUMAINS !

L'étude prévue par le décret doit notamment prendre en compte les effectifs, les postes occupés, absents ou vacants, les équivalents temps plein, les catégories professionnelles, le recours à l'intérim, la durée des activités réalisées ainsi que les déplacements nécessaires aux interventions. Ces éléments sont essentiels.

Partout sur le territoire, les agents des services à domicile subissent les conséquences des sous-effectifs, des difficultés de recrutement, des postes vacants, de la dégradation des conditions de travail et du manque de reconnaissance salariale.

Pendant trop longtemps, les politiques publiques ont cherché à contenir les dépenses alors même que les besoins de la population augmentaient. Les agents ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire !

LE TEMPS DE DÉPLACEMENT, C'EST DU TEMPS DE TRAVAIL !

Le décret intègre les déplacements nécessaires à l'activité parmi les données étudiées. Pour la CGT, cela doit conduire à reconnaître une réalité quotidienne : le travail à domicile ne commence pas en franchissant la porte du bénéficiaire et ne s'arrête pas en la refermant.

Les déplacements entre deux interventions sont indispensables au fonctionnement des services. Ils doivent être intégrés dans les organisations de travail et correctement financés.

La recherche permanente de productivité, la multiplication des interventions et la réduction des temps consacrés aux bénéficiaires ne peuvent constituer un modèle pour l'avenir.

L'accompagnement de la perte d'autonomie ne se fait pas à la chaîne !

LES POSTES VACANTS ET LES ABSENCES ONT UN COÛT

Pour la première fois dans cette étude, les postes vacants, les absences et les différentes catégories de professionnels feront partie des données permettant d'analyser le fonctionnement des SAD. C'est une réalité que connaissent parfaitement les agents.

Un poste vacant, c'est une charge supplémentaire pour les collègues présents. C'est une organisation des tournées plus difficile. Ce sont parfois des interventions reportées ou des prises en charge qui ne peuvent pas être développées.

Le manque de personnel n'est pas une économie : il désorganise les services et dégrade les conditions de travail comme la qualité de l'accompagnement.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION NOUS OBLIGE À INVESTIR

Les besoins liés à l'autonomie vont continuer à augmenter dans les prochaines années. Face au vieillissement de la population, la réponse ne peut pas être uniquement comptable. Nous devons disposer sur l'ensemble du territoire de services publics et non lucratifs de proximité suffisamment financés, capables de répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de toutes celles nécessitant un accompagnement à domicile.

Cela suppose de recruter, former et fidéliser massivement les professionnels. Mais développer le maintien à domicile ne signifie pas abandonner l'hébergement collectif.

La CGT défend également le développement d'une offre publique en EHPAD, avec suffisamment de places, de personnels et de moyens, afin que chacun puisse accéder à une prise en charge correspondant à ses besoins, indépendamment de ses ressources financières.

ATTENTION AUX « MODÈLES ALTERNATIFS DE FINANCEMENT »

Le décret prévoit que cette étude puisse servir à simuler des modèles alternatifs de financement des SAD.

Pour la CGT, il faudra être particulièrement vigilant. Nous refusons que les données recueillies deviennent demain un instrument supplémentaire de comparaison, de mise en concurrence des services ou de recherche de nouvelles économies.

La question n'est pas de savoir comment faire toujours plus avec toujours moins. La question est de déterminer les moyens réellement nécessaires pour garantir partout un accompagnement digne et un service public de qualité.

Les résultats de cette étude doivent donc conduire à augmenter et sécuriser durablement les financements consacrés à l'autonomie.

LA FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS REVENDIQUE :

- L'arrêt des coupes massives des budgets de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale ;
- Un grand service public national de l'autonomie, décliné au plus près des territoires ;
- Le développement et le renforcement des Services Autonomie à Domicile publics et non lucratifs ;
- Des créations d'emplois permettant de répondre réellement aux besoins de la population ;
- Le remplacement des absences et le pourvoi de l'ensemble des postes vacants ;
- Une revalorisation des salaires, des carrières et une véritable reconnaissance des qualifications ;
- La reconnaissance de l'ensemble des temps nécessaires à l'activité, notamment les déplacements ;
- Des organisations de travail respectueuses des professionnels et des personnes accompagnées ;
- Des financements publics pérennes permettant aux SAD d'exercer pleinement leurs missions ;
- Le maintien et le développement parallèle d'une offre publique en EHPAD accessible à toutes et tous.

POUR LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS L'AUTONOMIE N'EST PAS UN COÛT À RÉDUIRE, C'EST UN BESOIN SOCIAL À FINANCER !

